

**ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC**  
**CENT-UNIÈME CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA QUINZIÈME SÉANCE**

**TENUE LE 13 MAI 2022**

**SÉANCE VIRTUELLE**

**Présences :**

M <sup>mes</sup>	Kathy Baig, ing., présidente	M <sup>mes</sup>	Carole Lamothe, ing.
	Sophie Larivière-Mantha, ing., prés. supp.		Béatrice Laporte-Roy, ing.
	Anne Baril, ing.	M.	Alain Larocque, CRHA
	Menelika Bekolo Mekomba, ing.	M <sup>mes</sup>	Nathalie Martel, ing.
MM	Maxime Belletête, ing.		Diane Morin, MBA
	Eric Bordeleau, ing.		Catherine Nadeau
	Richard Gagnon	MM	Michel Noël, ing.
	Zaki Ghavitian, ing.		Michel Paradis, ing.

**Absence :**

**AGA 2022 | APPROBATION DE LA DOCUMENTATION À TRANSMETTRE AUX MEMBRES LORS DE LA CONSULTATION**

*Résolution*

ATTENDU QUE l'article 103.1 du *Code des professions* est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

ATTENDU QUE cet article indique ce qui suit : « *Au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle, le secrétaire de l'ordre doit communiquer à tous les membres de l'ordre, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle. L'information est accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, et d'un projet de rapport annuel.* » ;

ATTENDU QUE le 31 mars 2022 le Conseil d'administration a adopté la planification budgétaire pour l'année 2023-2024 (CDA-2022-062) et le projet de résolution fixant le montant de la cotisation annuelle (CDA-2022-061) ;

ATTENDU QUE la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions* se déroulera du 13 mai au 13 juin 2022 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE pour transmission aux membres :

- Les prévisions budgétaires 2023-2024 (incluant budget 2022-2023) ;
- Le projet de résolution sur la cotisation 2023-2024 ;
- La ventilation de la rémunération des administrateurs élus ;
- Le projet de rapport annuel 2021-2022.